

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 36 (1956)
Heft: 12

Anhang: Rapport du conseil d'administration : année 1955
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT
DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ANNÉE 1955

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1955

La situation économique

En Suisse : prospérité continue.

En France : prospérité nuancée d'inquiétude. Initiatives intéressantes en matière de construction et de décentralisation industrielle.

LA situation économique ne s'est pas sensiblement modifiée, ni en France ni en Suisse, au cours de l'année écoulée. L'expansion s'est poursuivie au même rythme qu'en 1954 et les craintes de récession qui s'étaient fait jour ici ou là ne se sont pas vérifiées. Les excellents articles publiés dans le numéro de janvier 1956 de notre revue décrivent ce phénomène de façon précise et détaillée.

Il nous paraît utile de rappeler ce qui suit au sujet de la situation de l'économie française en 1955 : l'indice de la production industrielle s'est à nouveau relevé de 10 % ; les exportations se sont développées ; les réserves de devises, supérieures à ce qu'elles étaient en 1914, se sont accrues de 950 millions de dollars malgré 300 millions de remboursements ; vis-à-vis de l'Union européenne de paiements, le solde débiteur de la France a fortement diminué et ne représente plus que 30 % de son quota, contre 78 % un an auparavant.

Il y a lieu de relever toutefois certains éléments de faiblesse, le plus grand étant la situation politique en Afrique du Nord qui, sans parler des conséquences dramatiques qu'elle a sur le plan humain, fait peser une grave hypothèque sur le présent et sur l'avenir de l'économie. A peine la guerre d'Indochine a-t-elle pu être liquidée, en juillet 1955, qu'un nouveau conflit a éclaté, plus lourd encore de conséquences que le précédent.

En revanche, il est deux domaines où des progrès remarquables ont été accomplis au cours de l'année dernière : la construction de logements et l'ex-

pansion économique régionale. Dans l'un et l'autre on est entré en 1955 dans une phase de réalisations qui laisse bien augurer de l'avenir.

Sur le plan régional, le Gouvernement français s'efforce, d'une part de créer de nouvelles industries ou de renforcer les entreprises existantes dans des régions qui souffrent d'un ralentissement de l'activité économique ; d'autre part de décongestionner la région parisienne en poussant à la décentralisation de certaines activités. Il a déterminé un certain nombre de « zones critiques » et s'efforce d'encourager l'implantation d'industries dans ces régions. Ces tentatives commencent à porter leurs fruits et au cours de l'année écoulée une centaine d'entreprises ont quitté la région parisienne ou ont établi ailleurs des centres annexes de fabrication. L'intérêt de cette politique est évident. Elle permet, non seulement d'améliorer l'équilibre entre les diverses régions françaises sur le plan de l'activité économique et du pouvoir d'achat de la population, mais concourt en même temps à la solution de nombreux problèmes, tels que ceux du logement et de la paix sociale et politique.

En ce qui concerne le logement, l'année 1955 marque également un tournant décisif. La phase de reconstruction est maintenant pratiquement terminée et l'édification de nouveaux logements a pris un rythme accéléré. Les réalisations sont encore loin de couvrir les immenses besoins de la population française, en particulier dans la région parisienne et dans les grands centres urbains, mais il est permis d'espérer que les efforts accomplis porteront leurs fruits à plus ou moins brève échéance. Il a été construit, en 1955, 208.000 logements nouveaux, contre 162.000 en 1954.

Vers l'unification économique de l'Europe

Efforts intenses à l'O. E. C. E., à l'U. E. P., à Messine, à Bruxelles et ailleurs.

LES efforts poursuivis en vue de faciliter les échanges intra-européens et de créer peu à peu les conditions nécessaires au marché commun intéressent au premier chef la France et la Suisse et conditionnent dans une mesure de plus en plus large leurs échanges réciproques. C'est pourquoi il nous paraît utile de situer au début de ce rapport les progrès essentiels qui ont été accomplis dans ce domaine au cours de l'année écoulée.

A l'Organisation européenne de coopération économique, les dix-sept Etats membres se sont surtout préoccupé, d'une part de réduire le pourcentage des marchandises et des services demeurant contingentés à l'importation,

d'autre part de lutter contre les diverses méthodes d'aide artificielle à l'exportation, enfin de réduire la protection douanière et les taxes qui chargent l'importation. A la suite d'une décision du Conseil des ministres du 14 janvier, ils se sont engagés à supprimer à partir du 1^{er} juillet 10 % des restrictions quantitatives demeurant en vigueur, et à partir du 1^{er} octobre à éléver leur pourcentage minimum de libération à 90 % globalement et à 75 % pour chacune des trois catégories : matières premières, produits alimentaires et produits manufacturés.

En matière financière, l'organisation a fixé pour une année le statut de l'Union européenne de paiements. Certains de ses membres s'étaient demandé si l'hypothèse d'une convertibilité plus ou moins totale de l'une ou l'autre des monnaies européennes ne rendrait pas caduc l'accord qui régit cette union. Il a été décidé de proroger ce dernier d'une année en modifiant certaines de ses modalités essentielles tout en prévoyant la possibilité d'une dissolution ou d'une transformation anticipée et l'établissement d'un fonds européen qui se substituerait dans ce cas à l'union. Les pays membres ont signé à cet effet le 5 août l'accord monétaire européen.

Dans une résolution adoptée par les ministres des Affaires étrangères des six Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier réunis à Messine les 1^{er} et 2 juin 1955, ont été posés les principes d'une intégration économique de l'Europe fondée sur la création d'institutions communes et la fusion progressive des économies nationales. Cette politique est surtout connue aujourd'hui sous la dénomination de marché commun. Elle a fait l'objet de la réunion de Bruxelles des six ministres des Affaires étrangères au mois d'octobre.

Que l'on poursuive l'unification économique de l'Europe par voie de coopération ou d'intégration, le but demeure pratiquement le même et l'essentiel est à nos yeux que les différents gouvernements européens prennent conscience de la nécessité d'élargir leur aire économique nationale dans un vaste ensemble européen.

Les échanges franco-suisses

LA NÉGOCIATION DE L'ACCORD DU 29 OCTOBRE 1955

L'ARTICLE publié dans le numéro de mars de notre revue donne des renseignements complets et détaillés sur le volume et la structure des exportations françaises et des exportations suisses au cours de l'année écoulée. Les premières ont crû de 21 %, alors que les secondes accusaient une légère baisse de 1,2 %. Les importations françaises ont été couvertes à raison de 217 %

par les exportations. La balance commerciale et la balance des paiements laissent à la France des soldes actifs jamais atteints, la première de 456 millions et la seconde de 308 millions de francs suisses. L'année a donc été extrêmement favorable aux exportations françaises vers la Suisse, les augmentations ayant porté surtout, par ordre d'importance, sur les produits sidérurgiques, la houille, les denrées alimentaires, les produits chimiques, les textiles et les bois.

La crise des échanges franco-suisses...

Un événement a toutefois profondément marqué cette année : c'est la crise survenue dans les relations commerciales à l'occasion du renouvellement de l'accord du 8 décembre 1951.

Cet accord, prorogé pour la septième fois par un échange de lettres des 9/15 mars, venait à expiration le 30 juin 1955. Les pourparlers engagés le 3 mai n'ayant pas abouti à cette date, les échanges de produits contingentés ont été arrêtés dans un sens comme dans l'autre, faute de contingents, et n'ont repris qu'au bout de quatre mois, après la signature de l'accord du 29 octobre 1955.

... Ses causes.

Quels obstacles se sont opposés si longtemps à la conclusion d'un accord ? Exclusivement les difficultés éprouvées par les négociateurs pour fixer les contingents d'importation de produits suisses en France.

Se fondant à la fois sur les déclarations faites par la France à l'Organisation européenne de coopération économique et sur l'amélioration de la situation économique française, et considérant que la libération française des importations ne bénéficie que fort peu à leur pays, les délégués suisses entendaient que le nouvel accord consacrât la fin du régime d'exception et de restrictions qui pesait depuis trois ans sur les importations de marchandises suisses. C'est pourquoi ils partaient des contingents de l'accord du 8 décembre 1951 et, pour les produits qui étaient alors libérés, des importations réalisées au cours du premier semestre 1951 et demandaient quelques améliorations pour tenir compte, dans certains cas de l'insuffisance de ces chiffres, dans d'autres de l'évolution des besoins.

Les délégués français, en revanche, n'envisageaient pas de rompre avec le passé immédiat pour rétablir les conditions qui prévalaient avant les restrictions de février 1952, mais d'améliorer progressivement les contingents en vigueur en 1954.

Les points de départ étant différents, les résultats l'ont été aussi et les deux délégations se sont trouvées, au début des négociations, devant des chiffres très éloignés les uns des autres. Il a fallu six mois de discussions et l'intervention des plus hautes autorités pour les amener à concordance.

... Ses conséquences.

Les conséquences de cette crise ne peuvent être traduites en chiffres. Si certaines exportations de denrées périssables ou de marchandises répondant à des besoins urgents ont été irrémédiablement perdues, les résultats statistiques révèlent que dans la plupart des cas les ventes n'ont pas été annulées mais retardées. Il convient toutefois de ne pas minimiser la gravité de ces retards, qui ont causé aux fournisseurs et à leurs clients des difficultés souvent considérables et qui ont pu déterminer certains changements d'orientation des courants commerciaux. Il importe aussi de réaliser que de tels différends ne sont pas sans conséquences sur un plan psychologique et affectif.

C'est pourquoi notre Compagnie a déployé cette année des efforts tout particuliers pour rapprocher les points de vue français et suisse, créer un climat d'entente et de compréhension réciproque et éclairer l'opinion publique sur les motifs profonds des divergences qui apparaissaient au cours des pourparlers.

Le 24 février, elle a consigné, dans un rapport adressé aux autorités suisses, les vœux de ses membres et les besoins auxquels devait satisfaire l'accord à conclure, exprimant l'espoir « que les prochaines négociations franco-suisses consacreront le retour à un régime plus sain, c'est-à-dire plus simple et plus équitable, des échanges commerciaux entre nos deux pays. Plus simple car la distinction actuelle entre secteurs contractuel et ex-libéré, incompressible et traditionnel, les innombrables textes et les clauses confidentielles ou secrètes qui régissent nos échanges causent des pertes de temps et d'argent et sont une source d'injustice. Plus équitable puisque, nous l'avons déjà dit à plus d'une reprise, ce n'est pas le montant global de nos échanges qui est criticable, mais la répartition entre les divers chapitres d'exportations suisses en France ».

Le 29 avril, elle complétait ce rapport pour tenir compte des plus récentes modifications intervenues et en particulier de l'avis de libération du 1^{er} avril.

Une fois les négociations engagées, et plus encore après leur interruption, la tâche d'information, de modération et de conciliation de notre Compagnie prenait une importance accrue. Nous avons été heureux, lors de notre Assemblée générale, de pouvoir donner la parole à M^{me} Huot, sous-directeur à la Direction des relations économiques extérieures du Ministère des Affaires économiques, et à M. Eric Bonhôte, premier chef de section à la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique. Ils ont défini de façon très claire les objectifs poursuivis par chacune des deux délégations et, dès ce jour, il est apparu à nos membres que de sérieuses divergences restaient à aplanir.

Le 6 juillet, notre Chambre a rédigé une note destinée à éclairer toutes les personnes intéressées sur les causes du conflit et sur la gravité de ses conséquences et à souligner l'urgence d'une solution pour un grand nombre d'industries exportatrices françaises et suisses et pour la bonne entente de nos deux pays. « Il ne s'agit pas, disait-elle, de prendre parti, mais de mettre fin à un différend qui est non seulement profondément dommageable pour les importateurs et les

exportateurs français et suisses, mais inconcevable entre deux pays liés d'une aussi profonde amitié ».

Dans une nouvelle note datée du 15 septembre, elle examinait en détails les principaux points de désaccord qui subsistaient entre les demandes suisses et les offres françaises et, devant la modicité relative des chiffres sur lesquels ils portaient, conjurait les deux délégations de hâter la conclusion d'un accord.

Grâce aux contacts de nos services avec les associations professionnelles, les spécialistes parlementaires et la presse, il a été possible de maintenir le conflit sur un terrain purement technique. A aucun moment il n'a dégénéré en une querelle passionnée, et les journaux et revues français ne se sont jamais départis d'une grande objectivité et d'un parfait sang-froid dans l'examen de ce problème.

... Les leçons qu'on en peut tirer.

Tout d'abord celle-ci, que la France et la Suisse sont trop proches économiquement et socialement pour n'en pas être l'une et l'autre profondément affectées et n'en pas éviter à tout prix le retour.

D'autre part, on a pu constater qu'en voulant protéger certaines branches de son économie, un pays en sacrifie presque nécessairement d'autres : les viticulteurs de la Bourgogne, du Mâconnais et du Beaujolais, qui écoulent en Suisse la moitié de leurs exportations, les constructeurs d'automobiles, qui doivent lutter en Suisse contre une âpre concurrence, et bien d'autres branches exportatrices françaises ont payé leur tribut, l'été dernier, à l'industrie horlogère et à celle des colorants, qui réclamaient une protection incompatible avec les demandes exprimées du côté suisse.

Enfin, au moment où l'Europe prend conscience de plus en plus nettement de la nécessité d'une action commune sur le plan économique, il est inconcevable que de telles difficultés surgissent entre deux pays que tout incline à s'entendre : leur proximité géographique, le caractère complémentaire de leurs productions, leurs traditions historiques, leur estime réciproque. Il importe de remédier aux causes mêmes de leur mésentente : dans tous les cas où une libération du contingentement ne peut encore intervenir, il faut réaliser des ententes entre industriels français et suisses, que les négociateurs n'auront plus qu'à entériner. Et du moment que l'industrie française n'a pas à craindre, sauf quelques rares exceptions, la concurrence des produits suisses, il convient de chercher des solutions nouvelles qui, sans créer de précédents, ouvrent à nos industries leurs débouchés traditionnels, que ce soit par un assouplissement du régime même de nos importations ou de son application. Tous ces efforts doivent tendre à transformer profondément le « climat » de nos relations réciproques et à remplacer, sur le plan officiel comme sur le plan privé, l'esprit de concurrence, inspiré par un désir d'expansion ou de protection, par un esprit de coopération, de confiance réciproque et d'amitié.

L'accord conclu.

L'accord du 29 octobre 1955 peut être considéré, dans ses grandes lignes, comme satisfaisant. Conclu pour deux ans, il assure à la fois la continuité et la sécurité nécessaires à nos échanges. Tandis que les exportations françaises vers la Suisse bénéficient de contingents accrus, en particulier dans le secteur agricole, les possibilités d'importation de marchandises suisses en France ont été augmentées en moyenne de 25 % et équivalent à celles qui étaient inscrites dans l'accord de 1951. Toutefois, les importations sur comptes EFAC et d'équipement, qui jusqu'ici étaient considérées comme des « importations hors-contingents », sont dorénavant imputées sur les postes de l'accord. Cette décision a non seulement l'inconvénient de réduire certains contingents de façon substantielle, mais surtout de favoriser les importateurs occasionnels que sont les détenteurs de tels comptes, au détriment des importateurs traditionnels pour qui les contingents ont été créés.

LA LIBÉRATION DES ÉCHANGES

La France passe de 65 à 77,5 %.

La Suisse de 91,7 à 92,5 %.

Le 1^{er} avril, la France est revenue au taux de libération de 75 % et a déclaré assumer dès lors toutes les obligations découlant du Code de la libération de l'O. E. C. E. A vrai dire, elle n'a pas repris textuellement les listes de libération en vigueur jusqu'en février 1952 et ne s'est pas conformée en particulier à la « liste commune » adoptée en 1951, qui comprenait entre autres la majorité des articles textiles. Elle n'a pas renoncé non plus à la perception d'une « taxe spéciale temporaire de compensation », au taux de 7, 10, 11 ou 15 %, qui frappe les deux tiers environ des produits libérés. Le 2 septembre, le taux de libération a été porté à 77,5 % et le 3 janvier 1956 à 79 %. Quant à la taxe, elle a été réduite dans certains cas ; mais elle est appliquée dans toute sa rigueur à tous les produits nouvellement libérés. Si l'on considère les importations de Suisse, qui consistent essentiellement en articles manufacturés, le taux réel de libération s'établit à 35 % environ.

Le Gouvernement a désigné, par arrêté du 11 janvier 1955, M. A. Boissard, gouverneur du Crédit foncier de France, pour présider un Comité d'enquête sur les obstacles à la libération des échanges. Ce comité, dont les compétences ne s'étendaient qu'à certains secteurs bien limités, a déposé ses conclusions au mois d'août. D'une façon générale, il a préconisé la libération des produits qu'il a examinés, tout en suggérant certaines mesures destinées à les rendre plus compétitifs.

En Suisse, le taux de libération a été porté le 1^{er} juillet de 91,7 à 92,5 % en application de la décision du 14 janvier du Conseil des ministres de l'O.E.C.E., mais le taux de libération de 75 % n'a pas pu être atteint le 1^{er} octobre dans le secteur des produits agricoles, et la Suisse a demandé que certaines mesures d'assouplissement soient assimilées, en ce qui la concerne, à une libération.

LES DROITS DE DOUANE

Importance croissante des questions tarifaires.

Au fur et à mesure des progrès de la libération, les problèmes posés par la protection tarifaire gagnent en importance et relèguent peu à peu à l'arrière plan les difficultés liées au contingentement.

Le tarif douanier suisse est l'un des plus modérés d'Europe, spécialement pour les produits manufacturés ; les droits français, en revanche, sont parmi les plus élevés et notre Chambre de commerce a dû souvent intervenir, au cours de l'année écoulée, pour exercer son influence modératrice dans ce domaine. Ce fut le cas spécialement à l'occasion du relèvement des droits de douane français à l'importation des produits horlogers.

Au lendemain de la conclusion de l'accord du 29 octobre et de sa ratification par le Conseil fédéral, un décret paraissait au Journal officiel de la République française, qui majorait les droits de douane sur les montres de 100 à 150 %, sur les mouvements de 66,6 % et sur les fournitures de fabrication de 30 à 108 % suivant les articles.

Cette décision était connue dans son principe par les négociateurs suisses, mais le taux de rehaussement fut une surprise et causa une profonde émotion chez les exportateurs suisses et les importateurs français.

Notre Chambre de commerce organisa le 17 novembre une conférence de presse au cours de laquelle M. Paul Dorot, vice-président de la Fédération nationale des grossistes en horlogerie, exprima la déception des membres de cette fédération devant un tel geste, qu'ils jugent inamical pour la Suisse. Puis notre Directeur général démontra que, sans assurer des garanties supplémentaires à l'industrie horlogère française, qui est déjà suffisamment protégée par les contingents et qui n'a pas à craindre l'importation de montres dont le prix est trois fois plus élevé, en moyenne, que celui de ses propres articles, cette décision risquait de nuire au commerce de la montre, au fisc et à l'industrie française elle-même, tout en compromettant les efforts poursuivis en vue d'aboutir à une entente sur le plan horloger entre la France et la Suisse.

Des contacts ont été pris en France avec les milieux les plus divers pour les éclairer sur les conséquences prévisibles de cette mesure.

Le 9 décembre, le Gouvernement français a adopté un nouveau tarif douanier conçu d'après la nomenclature internationale de Bruxelles. La classification

des marchandises est plus logique et plus précise que dans l'ancien tarif, et nous avons salué cette nouvelle avec satisfaction. Il en résulta toutefois pour nos services un travail considérable de transposition et d'adaptation. Dans bien des cas, nous avons dû intervenir auprès de l'administration pour obtenir la modification du classement d'une marchandise et le rétablissement des droits ou du régime qui lui étaient applicables dans l'ancien tarif.

Le problème de la détermination de la valeur en douane des marchandises importées se pose en France de façon toujours plus aiguë. Se fondant sur la définition internationale de la valeur en douane, l'administration française procède à la vérification des valeurs déclarées par des personnes et par des entreprises liées, commercialement ou financièrement, avec leurs fournisseurs étrangers et leur impose des ajustements de valeur. Or notre Chambre de commerce a déjà démontré à maintes reprises que pour établir la valeur à déclarer à l'importation il faut, non pas ajouter au prix de facture certains frais engagés en France pour assurer la distribution et la revente des marchandises, mais établir de façon certaine le « prix normal » de ces marchandises résultant d'une transaction de pleine concurrence, conclue au même niveau de la transaction, entre un vendeur et un acheteur indépendants. La douane est donc en droit de rechercher les « réfactions spéciales » accordées par le vendeur en fonction de la personnalité de son acheteur, mais non de supposer ces réfactions égales au montant des frais de distribution postérieurs à l'importation.

Ce point de vue, défendu de façon pertinente par la Chambre de commerce internationale, grâce aux travaux de sa Commission des formalités dans le commerce international, a été développé dans notre revue par M^e Charles de Guardia et a fait l'objet de nombreux pourparlers avec l'Administration des douanes, sur le plan général et dans la défense de cas particuliers. Il est à souhaiter que les tribunaux se prononcent bientôt sur ce sujet et que la jurisprudence supplée à l'imprécision des textes.

L'ASSOUPPLISSEMENT DES ÉCHANGES DE SERVICES

La réglementation française des changes est libérale en matière de paiements courants et facilite les investissements de capitaux suisses en France. Tout au plus faut-il regretter que les délais soient encore excessifs pour certaines opérations. Nos services sont intervenus à maintes reprises au cours de l'année écoulée auprès des services ministériels français, en particulier auprès de l'Office des Changes, pour obtenir des autorisations de transfert en matière de brevets, de licences de marques ou de fabrication, de rapatriements, de transferts d'économies, de transferts de frais de montage, etc. et ont toujours trouvé l'accueil le plus obligeant et le plus efficace.

En ce qui concerne le tourisme, qui sollicite une part importante de l'activité de nos services, surtout dans nos secrétariats de sections, il a laissé à la Suisse un excédent actif de 55 millions de francs suisses.

Les touristes français apprécient en effet toujours plus notre pays et s'y rendent en nombre croissant. L'an passé, on a dénombré 2.177.667 nuitées de touristes français en Suisse, en augmentation de 10,6 % sur l'année précédente.

En sens inverse aussi les relations touristiques sont intenses puisque les statistiques consultées indiquent 1.955.000 nuitées de touristes suisses en France. Ces relations ne se traduisent toutefois pas par des entrées apparentes de devises pour la France, car l'achat de billets de banque français est libre en Suisse.

Dans le domaine fiscal, il convient de signaler la ratification, le 20 janvier, des conventions franco-suisses de double imposition du 31 décembre 1953.

D'autre part, un accord est intervenu le 10 février entre la France et la Suisse au sujet de l'exonération des taxes sur le chiffre d'affaires appliquées aux redevances de licences et services techniques. Plusieurs de nos membres nous ont consultés à ce sujet et notre service juridique a rédigé deux notes, le 18 janvier et le 18 mars, pour les tenir informés des décisions intervenues et des formalités à accomplir pour en bénéficier.

LES ÉCHANGES DE PERSONNES

Une entente a été enfin réalisée entre la France et la Suisse.

Notre compagnie s'est vivement préoccupée, au cours de l'année écoulée, des pourparlers qui se sont déroulés entre les autorités françaises et suisses pour faciliter le séjour et l'activité professionnelle des ressortissants suisses en France. On se souvient en effet que dès le printemps 1953 des mesures avaient été prises en Suisse en faveur des ressortissants français. Ces pourparlers ont abouti à la remise, le 23 août, de deux aide-mémoire, l'un du ministère du Travail et de la sécurité sociale, l'autre du ministère de l'Industrie et du Commerce, exposant les décisions qui avaient été prises d'un commun accord par les deux délégations. Des droits ont été reconnus aux Suisses qui résident en France depuis un certain nombre d'années et une clause de bienveillance, clairement définie, a été insérée au profit des autres.

Ainsi a été résolue, grâce aux efforts de M. H. Rothmund, président de la délégation suisse, et à l'accueil qu'ils ont rencontré auprès de M. Paul Bacon, ministre du travail, une grave crise qui a profondément affecté, pendant cinq ans, les échanges de main-d'œuvre entre nos deux pays et qui risquait, si elle s'était prolongée, d'avoir des répercussions fâcheuses sur leurs sentiments d'amitié et de compréhension réciproque. Notre Conseil se félicite tout particulièrement de cette heureuse conclusion, car il est convaincu que le maintien d'une forte colonie suisse en France comme d'une colonie française prospère en Suisse est une nécessité pour le maintien d'un important courant d'échanges économiques.

L'activité quotidienne de la Chambre de commerce

LES RELATIONS PUBLIQUES

Trait d'union entre les membres, les autorités et le public.

L'UNE des tâches essentielles de notre Chambre de commerce consiste à informer ses membres de tous les événements qui surviennent sur le plan des échanges économiques entre la France et la Suisse, d'éclairer les autorités des deux pays sur les besoins et les désirs de ses membres et d'entretenir avec les milieux professionnels, parlementaires et de presse un contact confiant et utile.

Cette tâche est accomplie à l'aide de nos trois publications : l'Annuaire franco-suisse, la Revue économique franco-suisse et le Bulletin hebdomadaire d'information, de même que par des circulaires spéciales, des réunions de membres et des conférences de presse.

L'an dernier, la Revue économique franco-suisse, notre principal moyen d'expression et de liaison, a comporté six numéros spéciaux consacrés aux sujets suivants : l'Algérie, la Foire de Bâle, la Circonscription de notre Section de l'Est, la Forêt, le bois et ses applications, la Libération des échanges, les Industries chimiques ; les éditoriaux, dans lesquels se trouve énoncée la politique générale de notre compagnie, ont été consacrés deux fois à la libération du commerce intra-européen, trois fois aux relations commerciales franco-suisses, trois fois aux échanges de main-d'œuvre et une fois aux relations ferroviaires entre nos deux pays. Quatre circulaires ont été encartées dans notre Revue pour informer nos membres des accords conclus et de la procédure applicable aux échanges franco-suisses.

Notre compagnie a inauguré la collection des Etudes de marchés publiées en commun par l'Office suisse d'expansion commerciale et les Chambres de commerce suisses à l'étranger en rédigeant une étude sur le Marché français de la montre, qui a remporté un grand succès auprès de nos membres.

Une réunion d'information a été organisée à Paris le 7 novembre pour renseigner nos membres sur l'accord commercial du 29 octobre.

On trouvera dans notre revue les renseignements sur les manifestations organisées à Paris (un dîner le 4 février, suivi d'une conférence de M. Claude

Gruson sur « La politique de reconversion », un déjeuner le 4 mars, suivi d'une conférence de M. Emile Duperrex sur « Les mouvements internationaux de capitaux ») et dans nos sections (à Marseille : l'assemblée générale organisée le 11 février et des déjeuners réguliers auxquels assistent de nombreux membres de la section, liés parfois à des visites d'usines et d'installations ; à Lyon : l'assemblée générale le 12 février, suivie d'une conférence de M. Eddy Bauer sur « Les lignes directrices de l'histoire suisse », une réunion des membres de la section, auxquels s'étaient joints quelques membres genevois, organisée le 17 juin en Haute-Savoie et agrémentée de la visite de deux usines à Rumilly et à Annecy, et un dîner le 1^{er} juillet, suivi d'une conférence de M. R.-L. Dupuy sur la publicité ; à Lille : l'assemblée générale le 3 mars, suivie de la conférence de M. Duperrex citée plus haut ; à Besançon : l'assemblée générale le 22 mars, illustrée de la conférence de M. Eddy Bauer, une rencontre avec les membres suisses proches de la frontière le 11 juin au Saut-du-Doubs, suivie de la visite du barrage du Châtelot, et une réunion commune avec la Section de Lyon le 7 octobre à Beaune, comportant une séance d'étude à la Chambre de commerce de Beaune suivie d'un déjeuner et d'une visite de vignoble ; à Strasbourg : une réunion le 22 avril à l'occasion de la visite de M. le Ministre de Salis, et une autre le 25 novembre ; à Mulhouse : un déjeuner particulièrement animé et intéressant le 26 novembre, destiné à relancer notre activité dans le département du Haut-Rhin).

Notre assemblée générale, à Paris, nécessite une mention spéciale : agrémentée d'un programme de trois jours, les 26, 27 et 28 mai, à l'attention de nos membres domiciliés en Suisse, elle s'honora de la visite d'une centaine d'entre eux, qui prirent plaisir à l'excursion en autorail offerte par la S. N. C. F., à la visite des Usines Renault, au déjeuner à bord d'un bateau-mouche, à l'excursion à Versailles, à la réception de M. le Ministre et M^{me} de Salis et à la visite de la Foire de Paris, tandis que leurs épouses suivaient un programme adapté à leurs désirs et à leurs goûts.

De plus, nos membres ont eu l'occasion d'entendre de remarquables exposés : ceux dont il est question plus haut de M^{me} Huot et de M. Bonhôte, ceux du Général Georges-Picot et de M. Maurice Guernier sur l'industrialisation de l'Afrique française, et la conférence de M. le Ministre Jean Hotz sur « trente ans de politique commerciale ».

LES SERVICES COMMERCIAUX

Ils connaissent les difficultés de nos membres et s'efforcent de les résoudre pratiquement avec eux.

La crise des relations franco-suisses a imposé à nos services un surcroît de travail, du fait des innombrables personnes et entreprises qui s'adressaient à eux pour être renseignées et pour obtenir un conseil ou un appui, et leur a occa-

sionné des difficultés en raison de l'incertitude qui régnait sur l'issue des pourparlers ; elle a eu, d'autre part, pour effet une contraction des chiffres qui traduisent cette activité.

C'est ainsi que nos services ont présenté le même nombre de demandes de licences d'importation ou d'exportation qu'en 1954 (1005) mais que le montant des licences accordées n'a atteint que 12 millions de francs au lieu de 22,5 en raison de la signature tardive du nouvel accord franco-suisse.

En revanche, nous avons enregistré un grand nombre de demandes et d'offres de représentation de maisons suisses et françaises et effectué près de 500 mises en relation.

Quant au service importation-exportation, il a répondu tout au long de l'année à une dizaine de demandes quotidiennes de fournisseurs ou de clients et effectué pour des membres des études sommaires du marché suisse et du marché français de certains produits. Il a fourni d'innombrables renseignements sur les méthodes de prospection et de vente, les droits de douane et tout ce qu'il faut connaître pour pouvoir exporter en France ou en Suisse.

Notre service juridique, de son côté, a opéré 63 recouvrements de créances de Suisse sur France et de France sur Suisse, pour un montant de 3 millions de francs environ. Il est intervenu, d'autre part, pour faciliter des transferts financiers, des ventes de brevets ou de licences, des investissements de capitaux et des créations de sociétés en France et en Suisse. Il a été appelé enfin à donner maints renseignements d'ordre juridique, fiscal ou social. Ce service a été assuré pendant six mois par M^e Dominique Micheli, avocat au barreau de Genève, et a été repris à partir du 1^{er} juillet par M. Marius Dessibourg, son titulaire, remis d'une longue maladie.

L'administration de la Chambre de commerce

Une grande idée : l'édification d'une maison suisse à Paris.

NOTRE Conseil s'est réuni six fois au cours de l'année écoulée. En plus des questions qui font l'objet du présent rapport, il s'est occupé à plusieurs reprises du projet de Maison suisse à Paris, qu'il avait adopté dans sa séance du 5 décembre 1954 et qui a fait l'objet d'études attentives. Il a retenu le principe d'un immeuble à construire à proximité des Champs-Elysées, pour abriter les

principales organisations suisses à Paris, les bureaux des sociétés industrielles et commerciales suisses et si possible un hôtel pour voyageurs. Le 9 novembre, une notice a été adressée à tous nos membres de Paris et de Suisse pour les consulter sur ce projet. L'accueil qu'il a rencontré a dépassé les prévisions les plus optimistes. Un grand nombre de nos adhérents s'est déclaré prêt à souscrire des parts au capital de la société ou des obligations, et les demandes de locaux ont atteint des surfaces importantes. L'étude suit son cours mais, attendu qu'il s'agit d'un projet de grande envergure qui doit être réalisé si possible exclusivement à l'aide de fonds privés, on ne doit pas s'attendre à le voir aboutir très rapidement.

Notre Conseil s'est également occupé, à la demande de la Légation de Suisse, d'un projet de création d'un fonds de solidarité pour les Suisses de l'étranger victimes de dommages de guerre, élaboré par la nouvelle société helvétique. Il a fait connaître ses conclusions par une lettre du 7 décembre à la Légation.

La composition du Conseil n'a pas été modifiée depuis la dernière assemblée générale, mais nous avons le regret de voir nous quitter aujourd'hui M. André Firmenich, en vertu de l'article 27 de nos statuts. D'autre part, M. Walter Naef, empêché par ses occupations professionnelles de suivre régulièrement nos travaux, nous a demandé de le libérer de son mandat. Nous leur exprimons nos remerciements pour leur précieux appui et nos sincères regrets.

Nous présentons à vos suffrages la candidature de MM. Samuel Blaser, directeur de l'Office national suisse du tourisme à Paris, Georges de Diesbach, directeur commercial de la Compagnie Electro-Mécanique à Paris, Hugues Jéquier, administrateur du Crédit commercial de France à Paris et membre d'honneur de notre compagnie, Jacques Lagrange, président-directeur général des Horizons de France à Paris, et Marc Morel, directeur général pour la France de Swissair S. A. à Paris.

Les changements suivants sont intervenus dans nos comités de sections :

M. Alexandre Manz, nommé consul général de Suisse à Lyon en remplacement de M. Henri Charles, a été élu président d'honneur de la Section de Lyon.

A Marseille, le nouveau consul, M. Raoul Thiébaud, remplaçant M. André Petitmermet, a été nommé président d'honneur de notre Section. Celle-ci a eu à déplorer le décès de M. Henri Brack, directeur des Etablissements Brack, à Aix-en-Provence. Pour remplacer M. Paul Hoffmeyer, courtier en matières grasses et huiles essentielles, qui a démissionné, elle a fait appel à M. Arthur Biedermann, importateur et exportateur de cuirs et peaux bruts, à Marseille.

Le trésorier de la Section de Lille, M. Adolphe Schaffner, associé-directeur de l'Union transport S. A. R. L., a donné sa démission et a été remplacé par M. André Joseph, ingénieur, agent général pour la France et l'Union française de la S. A. J. J. Rieter, machines textiles, à Lille. Cette section a eu la douleur de perdre M. Adolphe Theiler, fabricant de confiserie à La Madeleine ; il a été remplacé par M. Paul-Alfred Bauermeister, directeur des Etablissements Frigory, à Valenciennes. Enfin M. Jean-Pierre Rusconi a quitté le secrétariat de la Section de Lille et a été remplacé par M. Michel Suter.

A la Section de l'Est, MM. Maurice Gander, administrateur-directeur des Chocolats Klaus S. A. à Morteau, Marcel Alber, fabricant de boîtes de montres à Besançon, Gottfried Graf, président-directeur général de la S. A. des Anciens

Etablissements Graf frères à Dôle (Jura), et Louis Matile, bijoutier fabricant à Besançon, ont dû se retirer du Comité de la section en vertu de l'article 27 de nos statuts. M. Alphonse Dreier, directeur général des usines diélectriques à Delle (Territoire de Belfort), a été nommé vice-président, et M. Jean-Pierre Hainard, directeur général de la Société française d'horlogerie Zénith à Besançon a été élu secrétaire du comité.

La liste de nos correspondants est demeurée inchangée.

Nous remercions toutes ces personnalités du précieux appui qu'elles nous apportent.

Pendant l'année 1955, l'effectif de nos membres est passé de 4846 à 4718 par suite du décès, de la dissolution, de la démission ou de la radiation de 324 membres (358 en 1954) et de l'admission de 196 nouveaux membres (392 en 1954).

L'effectif de nos services est de 29 personnes (21 à Paris, 2 à Lyon, 2 à Marseille, 2 à Lille et 2 à Besançon). De plus, des étudiants suisses, habituellement au nombre de deux, perfectionnent leurs connaissances théoriques par un stage de quelques mois dans nos services.

Conclusion

L'ANNÉE 1955 a été particulièrement pénible en raison des événements qui se sont déroulés sur le plan commercial franco-suisse, et nous tenons à remercier très sincèrement tous ceux qui nous ont aidés dans nos efforts de conciliation et d'apaisement.

Notre personnel, à Paris et dans les sections, a accompli une mission délicate avec un dévouement et une conscience auxquels nous tenons à rendre hommage.

Nos comités de sections et nos correspondants régionaux nous ont aidés à atteindre les buts que nous nous étions fixés.

Enfin, il nous est agréable d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont facilité notre tâche par leur appui, leurs conseils ou simplement par l'accueil bienveillant qu'ils ont réservé à nos suggestions.

Nous pensons, en France, aux diverses administrations dans lesquelles nous comptons de nombreux et sincères amis, à la Chambre de commerce de Paris et aux principales chambres de commerce françaises, ainsi qu'aux groupements professionnels intéressés aux échanges avec la Suisse. Nous tenons à remercier tout particulièrement les chambres de commerce de Paris, Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Le Havre, Dunkerque, Boulogne, Rennes, Nice, Toulon, Angers, Annecy, Carcassonne, qui ont marqué par leur adhésion

à notre compagnie l'amitié qu'elles portent à notre pays et l'estime qu'elles ont pour notre activité.

Nous exprimons notre gratitude particulière à M. le Ministre de Suisse en France et à M. le Ministre délégué du Conseil fédéral à l'Organisation européenne de coopération économique, de même qu'à leurs collaborateurs, spécialement à M. le Conseiller commercial ; aux administrations fédérales avec lesquelles nous nous honorons d'entretenir des relations suivies et en tout premier à la Division du commerce, au « Vorort » de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, à l'Office suisse d'expansion commerciale, à Lausanne et à Zurich, à l'Office national suisse du tourisme, à Zurich, à Paris et à Nice, aux chambres de commerce cantonales et à toutes les personnes et organisations qui en Suisse s'intéressent à notre action et soutiennent nos efforts.

Pour finir, nous exprimons l'espoir et la volonté que la crise survenue en 1955 dans les relations franco-suisses ne soit pas inutile et facilite au contraire la recherche de solutions neuves et hardies qui assureront le développement de nos relations économiques.

F. 18 Rg.

